

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

en caractères d'imprimerie s.v.p.

LE REQUÉRANT

Nom et prénom du propriétaire

Adresse du bâtiment où la toilette est installée (sur le territoire desservi
par les municipalités de Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable seulement)

Code postal : _____

Tél. résidence : _____

Tél. bureau : _____

@ : _____

Année de construction du bâtiment _____

Adresse du propriétaire si différente de celle où la toilette est installée

Code postal : _____

Tél. résidence : _____

Tél. bureau : _____

@ : _____

LA TOILETTE

Nom du fabricant (marque de la toilette)

Nom et numéro de modèle (Approbations, HET, Water Sense)

Signature du propriétaire

_____/_____/_____
Date (jour/mois/année) :

Faites parvenir votre formulaire à :

- Ville de Varennes
175, rue Sainte-Anne J3X 1T5 - 450 652-9888, poste 257
- Ville de Sainte-Julie
1580, chemin du Fer-à-Cheval
Sainte-Julie (Québec) J3E 2M1 - 450 922-7111
- Ville de Saint-Amable
460, rue Charbonneau, Saint-Amable J0L 1N0
450 649-3555, poste 264

Aide-mémoire

N'oubliez pas d'inclure dans votre envoi :

- Le formulaire complété et signé
- La facture doit comprendre le nom et les coordonnées du propriétaire, du détaillant, la date d'acquisition de la toilette écologique, le nom du distributeur (marque de la toilette) ainsi que le nom et le numéro du modèle de la toilette. Inscrire l'année de construction du bâtiment où la toilette est installée.
Si la preuve d'achat ne contient pas la totalité des renseignements exigés, le propriétaire devra fournir les renseignements manquants sur un document annexé à la facture.
- Une photo de votre toilette standard avant son retrait
- Une photo de votre nouvelle toilette installée (Photos doivent être signées et datées (format minimum de 3 x 5 po)

**Transmettre votre demande au plus tard
avant le 31 décembre 2013**



Programme de subvention
pour favoriser le remplacement
de toilettes standard par des
toilettes à faible consommation
d'eau potable

Obtenez de
50 \$ à 75 \$
pour le remplacement d'une
toilette standard par une
**toilette à faible
consommation
d'eau potable**



POURQUOI REMPLACER VOTRE TOILETTE ?

Pour réduire votre consommation d'eau potable

- Une toilette standard utilise en moyenne 13 litres par chasse d'eau, allant parfois jusqu'à 20 litres. Une toilette à faible consommation d'eau potable n'utilise que 6 litres ou moins, selon le modèle.
- Le remplacement de 3 300 toilettes sur notre territoire permettrait d'alimenter en eau potable 750 personnes de plus sur le territoire desservi par la RIEP avec la capacité de traitement actuel. L'économie annuelle d'eau est évaluée à 118 050 000 litres ou l'équivalent de 2 300 piscines hors-terre.
- En utilisant moins d'eau par chasse, l'installation de toilettes à faible consommation d'eau potable contribue à diminuer le coût de traitement des eaux usées et potables.

Une fois vos travaux de remplacement complétés, disposez de votre ancienne toilette en l'apportant à l'écocentre.

QUEL MODÈLE DE TOILETTE ACHETER

Presque tous les modèles de toilette à faible consommation d'eau potable sont admissibles au programme.

Elles doivent être homologuées **HET** ou étiquetées par le programme **Water Sense** figurant, pour la plupart, sur la liste, disponible sur le site internet de votre municipalité.

www.ville.sainte-julie.qc.ca/toilette
www.varenes.ca
www.ville.saint-amable

Cette liste répertorie toutes les toilettes disponibles, à une date donnée, avec une évaluation sommaire. Les toilettes portant l'étiquette **Water Sense** et l'homologation **HET** sont conçues pour évacuer des matières solides, égales ou supérieures à 350 grammes par chasse d'eau.



PROGRAMME DE SUBVENTION

Termes et conditions

Le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes standard par des toilettes à faible consommation d'eau potable est financé par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable.

Objectif du programme

Réduire la consommation d'eau potable ainsi que les coûts relatifs au traitement des eaux usées et potables en favorisant le remplacement des toilettes standard par des toilettes à faible consommation d'eau potable.

Les citoyens qui procéderont au remplacement d'une toilette standard (10 litres et plus) par une toilette à faible consommation d'eau potable (moins de 6 litres) pourront bénéficier d'une remise en argent.

Les remises

50 \$ pour le remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible consommation d'eau potable affichant l'étiquette du programme Water Sense (moins de 6 litres).

75 \$ pour le remplacement d'une toilette standard par une toilette homologuée HET (toilette haute efficacité moins de 4,8 litres)

- Les montants de la subvention sont fixes et ne peuvent être modifiés en raison du prix d'achat de la toilette à faible consommation d'eau potable.
- Une seule demande par unité de logement est acceptée ou jusqu'à épuisement des crédits disponibles.
- La fin du programme est fixée au 31 décembre 2013.
- La RIEP se réserve le droit de prolonger le programme ou d'y mettre fin selon la disponibilité des fonds transférés dans chacune des municipalités.

La municipalité qui procède à la remise en argent n'accorde aucune garantie relativement à la compétence, à l'exécution du travail (qualité, délai d'exécution, caution judiciaire ou conventionnelle offerte) ni à la solvabilité du plombier ou de toute autre personne agissant comme installateur sur le territoire. Elle n'assume aucune responsabilité à l'égard des éléments décrits ci-dessus.



RESPONSABILITÉS DU REQUÉRANT

Le requérant doit assumer :

- toute responsabilité financière pour l'achat de la toilette écologique
- le choix de la toilette, son installation par un entrepreneur ou par lui-même et les travaux de plomberie connexes
- la disposition écologique de l'ancienne toilette

POUR ÊTRE ADMISSIBLE À LA SUBVENTION

- Être propriétaire d'une résidence unifamiliale ou multifamiliale située et desservie par l'aqueduc municipal sur le territoire de Varennes, Sainte-Julie ou Saint-Amable.
Si vous êtes locataire, veuillez transmettre l'information à votre propriétaire, car lui seul pourra faire une demande de remise.
- Sélectionner et acheter une toilette à faible consommation d'eau potable selon les approbations requises, disponible sur le site internet de votre municipalité.
- Prendre une photo de la toilette standard avant de la remplacer (format minimal de 3 x 5 po). Signer et dater la photo au verso.
- Le bâtiment dans lequel la toilette est installée doit avoir été construit avant le 1^{er} janvier 2012. Inscrire dans le formulaire l'année de construction du bâtiment.
- Une fois la nouvelle toilette à faible consommation d'eau potable installée, prendre une photo de celle-ci (un format minimal de 3 x 5 po). Signer et dater la photo au verso.
- Remplir toutes les cases sur le formulaire et le signer. Joindre une copie de la facture. Soumettre le formulaire de demande dûment complété, ainsi que la facture et les photos au plus tard le 31 décembre 2013.
- Si la preuve d'achat ne contient pas la totalité des renseignements exigés, le propriétaire devra fournir les renseignements manquants sur un document annexé à la facture.
- Attention! Les photocopies doivent être lisibles, sans quoi les documents vous seront retournés et vous perdrez votre priorité.
- Permettre qu'un représentant de votre municipalité vienne vérifier la conformité des informations transmises.
- Seul le remplacement d'une toilette standard par une toilette plus écologique est admissible.
- Il est recommandé d'acheter la toilette à faible consommation d'eau potable d'un fabricant reconnu.